

● (1140)

Cette mesure énonce un principe tout à fait raisonnable et acceptable. Toutefois, elle n'offre aucun moyen d'assurer que celui qui n'a pas respecté ce principe raisonnable sur les lieux de travail le fera aux termes de ce projet de loi.

En toute franchise, j'estime que c'est une mesure rétrograde. Notre parti croit, et je crois que d'autres partis à la Chambre sont de cet avis, que dans les années 80, que dans ce dernier quart du XX^e siècle, l'équité en matière d'emploi n'est pas seulement souhaitable mais également indispensable. Si tel est le cas, nous ne devrions pas adopter un projet de loi qui énonce simplement un joli principe au lieu d'obliger les gens à s'y conformer. C'est tout comme si nous disions que nous souhaiterions voir tout le monde conduire sa voiture du côté droit de la route mais que si on ne le veut pas, on peut bien la conduire du côté gauche. C'est tout comme si nous disions que nous aimerions que tout le monde s'abstienne de voler, mais que si les gens veulent voler, ils ne devraient pas s'inquiéter. Nous ne serons pas heureux et nous allons surveiller la situation durant les cinq prochaines années pour voir ce qui va se faire. C'est inacceptable.

Je crois comme la plupart des autres députés que l'équité devrait régner au travail et que des chances égales devraient y être offertes à tous. Par conséquent, pourquoi ne disons-nous pas que telle est la loi au Canada et que des pénalités seront payées en cas d'infraction? Pourquoi le gouvernement ne décide-t-il pas que c'est le moment opportun étant donné que la population est mieux renseignée au sujet de la nature de la discrimination, de dire que la discrimination est non seulement nocive mais que nous ne la tolérerons pas. Pourquoi ne disons-nous pas que la discrimination est non seulement peu souhaitable au Canada, mais qu'elle est inadmissible au point de vue social parce qu'elle ne tient pas compte de la valeur que nous accordons à l'individu et qu'elle ne sera donc pas tolérée au travail?

Il faudrait dire clairement que nous ne permettrons pas que les femmes soient moins bien rétribuées que les hommes, que des possibilités d'emploi soient refusées à des handicapés à cause de leur infirmité, que des autochtones soient traités injustement au travail à cause de leur origine, et il faudrait dire aussi que nous ne permettrons pas non plus que des personnes dont on peut identifier l'origine raciale ou les antécédents d'après leur couleur ou leur culture soient victimes de distinctions injustes au Canada. C'est ce que nous devrions dire.

Je dis au ministre que le projet de loi n'est qu'une concession. Il ne tient pas compte de la volonté des Canadiens, ni de la façon dont la société juge la discrimination. Il ne tient pas compte non plus de l'évolution des mentalités depuis 20 ans.

Modifions ce projet de loi afin qu'il n'y ait plus de discrimination au Canada. Décidons dès maintenant que nous ne nous contenterons pas simplement de lancer un appel contre la discrimination. Assurons-nous que cela ne se produira pas et que le Parlement canadien non seulement veut mais exige que cela change.

Voilà pourquoi nous estimons que si le gouvernement refuse que cela ait force de loi, que quiconque fait de la discrimination soit soumis à certaines sanctions, ce projet de loi pourrait

Équité en matière d'emploi

être modifié de façon à simplement faire voir son caractère plutôt frivole.

Je crois que la plupart des députés, y compris la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald), veulent que cela se réalise d'ici à cinq ans. La ministre ne tient pas à ce que nous débattions à nouveau de cette affaire dans cinq ans. Elle veut s'assurer que personne ne subira de discrimination. Je le lui ai entendu dire. Par conséquent, pourquoi ne pas modifier le projet de loi à la Chambre et faire en sorte que ceux qui refusent de se conformer à la volonté du Parlement canadien soient pénalisés?

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, comme vous le savez, il est proposé dans la motion d'amendement que, comme le projet de loi ne permettra pas de réaliser l'égalité en milieu de travail, son objet déclaré devrait être d'encourager et de faire progresser l'égalité en milieu de travail. Franchement, j'aurais formulé l'amendement différemment pour dire que le véritable objet du projet de loi est de retarder la réalisation de l'égalité en milieu de travail en camouflant ce que le gouvernement fait effectivement pour satisfaire aux besoins des femmes, des personnes handicapées, des autochtones et des minorités du point de vue de l'égalité en milieu de travail.

En tant que critique du Conseil du Trésor pour mon parti, je m'intéresse tout particulièrement à ce qui se fait au sein de la Fonction publique fédérale. Par exemple, ce projet de loi ne concerne pas le gouvernement fédéral puisque ses dispositions ne s'appliquent pas aux ministères fédéraux mais seulement aux employeurs qui ne sont pas de l'administration fédérale. Autrement dit, le projet de loi a beau avoir pour objet de réaliser l'égalité en milieu de travail, il ne vise en rien à atteindre ce but au sein de l'administration fédérale. Par conséquent, je suppose qu'il faut en déduire que ce but a déjà été atteint. Toutefois, je puis dire à la ministre et à mes collègues députés qu'il n'en est absolument rien.

Je me permets de citer le cas de l'une de mes commettantes pour montrer combien nous sommes loin d'avoir réalisé l'égalité en milieu de travail dans la Fonction publique fédérale. Cette personne est handicapée. Elle a été engagée à contrat il y a quelque temps à titre de coordonnatrice de la promotion sociale au sein d'un ministère. Son travail consistait à trouver des moyens de stimuler la promotion sociale des personnes invalides ou handicapées à l'intérieur de son ministère.

À la fin de mars, on a mis fin à son contrat et ma commettante est sans travail depuis. En fait, ce n'est pas la promotion mais la rétrogradation sociale qui lui a fait perdre son emploi. Elle s'est rendu compte que, en dépit de son travail dans ce ministère, elle n'arrivait pas du tout à avancer.

La raison en est bien simple. Il est extrêmement difficile de mettre en oeuvre le moindre programme de promotion sociale dans le climat de compressions budgétaires suscité par le Rapport Nielsen, et par un gouvernement qui est déterminé à réduire et à amputer ses programmes, quelle qu'en soit l'incidence sur les services fournis aux Canadiens par les fonctionnaires fédéraux. Il est extrêmement difficile dans ces conditions de créer des emplois et de veiller à ce que disparaisse la discrimination systémique dont sont victimes les personnes handicapées.